

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES  
260, CHEMIN DE L'EGLISE  
38140 CHARNECLES  
Tél. 04.76.91.07.29  
Fax. 04.76.93.27.26  
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES  
9SEANCE DU 07/09/2023  
Délibération N°2023-044

<b>Nombre d'élus: 15</b>	<b>Présents : 9</b>	L'an deux mil vingt trois, le 7 septembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles.
<b>Absent(s) : 3</b>	<b>Procuratation(s) : 3</b>	
<b>Date de convocation : 01/09/2023</b>		

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Cédric POMMIER , Yvette COLLIAT (arrivée à 20h04), Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuratation :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE ;  
Xavier PEDRAZZOLI a donné pouvoir à Yvette COLLIAT ;  
Marie-Christine ROBIN a donné pouvoir à Bertrand RICHARD.

Absents :

Maryse BOUCLET, Luc Pascal, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Séverine FAISST.

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023**

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 juillet 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

---

**DÉLIBÉRATION 2023 –044 : AUTORISATION PORTANT SUR LE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA MAISON DES VERGERS**

**VU** les articles L.2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux missions et attributions du Maire ;

**VU** le Code de l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de mener à bien le projet de rénovation de la Maison des Vergers ;

**CONSIDÉRANT** que le projet nécessite le dépôt d'un permis de construire ;

Madame le Maire **EXPLIQUE** au conseil municipal qu'il convient de délibérer, afin de l'autoriser à déposer le permis de construire relatif au projet de rénovation de la Maison des Vergers.

En conséquence, elle **PROPOSE** aux conseillers municipaux de l'autoriser à procéder et de lui permettre de signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE** par «12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le maire à déposer le dossier d'autorisation d'urbanisme et à signer tous documents en rapport avec le permis de construire.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 14/09/2023

Le Maire,  
**Nadine REUX**

